



Centre Communal d'Action Sociale de Cournonterral

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

INTRODUCTION

1 / Éléments de contexte

1.1 Contexte général

1.2 Contexte local

2 / Résultats de l'exercice 2023

3 / Rappel des enjeux et réalisation 2023

4 / Orientations budgétaires 2024

4.1 En fonctionnement

4.2 En investissement

INTRODUCTION

Vu l'article L1612-20 du CGCT,

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) est établi en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le rapport d'orientation budgétaire permet notamment de connaître :

- Les orientations budgétaires pour 2024, les évolutions de dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget 2024 et notamment les concours financiers, les subventions

Enfin, le ROB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière du CCAS.

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour 2024 au vu du présent rapport et à l'approuver.

1 / Eléments de contexte

1.1 / Contexte général.

La baisse des dotations de l'Etat et la situation économique actuelle avec une forte inflation ont d'importantes conséquences sur les budgets des collectivités territoriales. Celles-ci doivent, dans ce contexte, prendre des dispositions pour garantir le maintien des services publics et leur accès à tous, tout en poursuivant les investissements indispensables aux territoires et à leurs habitants.

Des postes de dépenses seront exceptionnellement réduits afin de le permettre, et les CCAS seront également impactés.

Enfin, les conséquences sociales de cette crise, sont une réalité et risquent de s'accroître avec la poursuite de l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. Ces éléments imposent que les CCAS restent plus que jamais mobilisés pour protéger les personnes en difficulté.

Dans ce contexte particulièrement anxiogène pour les plus fragiles, les CCAS ont un rôle majeur à tenir pour apporter aide et soutien aux personnes et aux familles.

1.2 / Contexte local

Le CCAS assure ses missions et compétences obligatoires (domiciliation, participation à l'instruction du RSA et des aides sociales...) et met en place de nombreuses missions complémentaires telles l'organisation de moments de convivialité, d'actions de prévention, et de suivi des différents publics en difficulté. Il assure aussi le portage de repas auprès des personnes âgées de la commune.

L'année 2023 a été impactée par la crise économique consécutive au conflit en Ukraine qui perdure et une forte inflation. Les publics bénéficiaires du soutien et des aides du CCAS ont été fragilisés par l'augmentation des prix dans tous les domaines et notamment sur les produits alimentaires, on observe une progression des demandes et du montant des aides accordées.

Malgré ces contraintes, le CCAS a assuré la continuité de ses missions. Le portage des repas à domicile pour les seniors n'a connu aucune interruption et les demandes sont stables. Une veille particulière a été mise en place comme l'année précédente pour rompre l'isolement des plus fragiles et renforcer d'autant la vigilance en période de forte chaleur.

Le traditionnel repas/spectacle de Noël, moment fort de convivialité, a pu être reconduit pour la second année consécutive post-covis, avec la mise en place, cette année encore, de la livraison à domicile d'un panier garni pour les personnes qui n'étaient pas en mesure de se déplacer jusqu'à la salle.

Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente ont donc engagé une nouvelle campagne d'inscription pour le repas et de distribution de paniers gourmands de grande qualité pour les personnes de 70 ans et plus. L'engagement et la mobilisation des membres du CA et des équipes ont permis le succès de ce repas/spectacle et de l'opération paniers gourmands. Cela a nécessité une importante logistique que ce soit pour la communication, l'enregistrement des inscriptions, l'organisation du repas et du spectacle ainsi que la livraison pour les plus fragiles.

2 / Résultats de l'exercice 2023 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (chiffres en cours de validation de la Trésorerie) - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Total des dépenses de fonctionnement	81 609,12 €	93 724,23

Soit 12 115 € de plus qu'en 2022, soit une progression de 14,8% (contre 20,9 % entre 2021 et 2022).

Les dépenses sont principalement constituées par :

Dépenses Désignation	Réalisé 2023
Carburant	863 €
Contrats de prestation de services (repas du portage)	65 952 €
Matériel roulant (entretien du véhicule CCAS nécessaire au portage des repas et autres missions)	1 316 €
Assurances	1 412€
Fêtes et cérémonies	13 983 €
Taxe foncière (bâtiment de la Poste)	4 987 €
Aides à la personne	4 532 €

Constat : Les dépenses de carburants sont impactées par l'augmentation des coûts d'une part et du nombre de portages d'autre part d'où cette augmentation de 10,5 % par rapport à 2022 (781 €). L'augmentation pour l'entretien du véhicule s'explique notamment par le changement des pneus dans l'année.

La baisse des demandes d'aides constatée en 2021 et qui s'est poursuivie en 2022, ne s'est pas confirmée en 2023 avec une hausse de 1 746 euros d'aides accordées, soit plus de 62 % d'augmentation (pour rappel 2786 € d'aides versées en 2022).

Ces chiffres sont à rapprocher des données du CCAS car le suivi statistique permet de constater que sur l'exercice 2022 47 aides ont été accordées dont 37 bons alimentaires contre pour l'année 2023 : 56 aides ont été accordées dont 47 bons alimentaires.

Pour rappel, les bons alimentaires peuvent être utilisés en plusieurs fois au rythme des bénéficiaires (ils couvrent environ deux mois de nourriture pour le foyer concerné) et ils ne sont facturés que tous les 3 mois environ et seulement s'ils sont entièrement utilisés. D'où l'écart entre ce qui est attribué par le CCAS et les résultats comptables, écart récurrent chaque année mais variable selon l'usage des bons par les bénéficiaires et le rythme de facturation.

Recettes	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Total des recettes de fonctionnement *	94 507,76€	101 938 €

*Hors résultat de fonctionnement reporté

Les recettes sont constituées par :

Recettes Désignation	Réalisé 2023
Dotation de la commune	9 000 €
Produits de gestion courante (portage des repas)	48 580 €
Revenus des immeubles (Immeuble La Poste)	25 534 €
Concessions funéraires :	7 763 €
Participation APA Département (Aide aux repas)	10 552 €

Nous observons une stabilité du nombre de portage de repas, qui avait fortement baissé en 2020 étant donné la pandémie, pour progresser de 31 % de 2020 à 2021 puis de 15 % de 2021 à 2022 pour atteindre 49 201 € en 2022 et 48 580 € en 2023.

Les recettes totales du portage de repas s'élèvent à 48 580 € plus 10 552 € (APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie) soit 59 132 €.

Une augmentation du tarif du repas facturé aux bénéficiaires a été votée sur 2023 pour une application au 1^{er} juin 2023 afin de répercuter l'augmentation des coûts.

Le tarif des repas du portage était de 5,60 euros et les personnes en difficulté bénéficient de l'aide financière du département (APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie) calculée en fonction de leur situation.

Le conseil d'administration a donc fixé le tarif des repas dans le cadre du portage des repas à 6 euros à compter du 1^{er} juin 2023, ce qui correspond au prix de revient.

Une simulation a été faite avec l'APA selon des situations existantes afin de mesurer le coût du reste à charge des bénéficiaires au tarif actuel puis au tarif de 6 euros. Constat est fait que pour les personnes les plus fragiles, le reste à charge est estimé à 2,43 €

Concernant les concessions (1/3 des recettes des cessions de concessions funéraires est affecté au CCAS, une augmentation de + 150 % avait été constatée en 2021 par rapport à 2020 dont le montant (2 454 euros) était exceptionnellement bas. La recette de 2021 se rapprochait de celles de 2018 et 2019. Si celle de 2022 était très basse (1 433 €), proportionnellement aux ventes réalisées sur l'année, la nette progression de la vente de concessions observée début 2023, s'est confirmée dans l'année pour atteindre 7 763 euros en fin d'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2023
Total des dépenses d'investissement	0
Recettes	2023
Total des recettes d'investissement	72,77

3 / rappel des enjeux et réalisations 2023

3.1/ En fonctionnement

Les orientations budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2023 consistaient essentiellement à :

- Poursuivre les missions obligatoires comme facultatives déjà mises en place :
- Développer les actions en faveur des différents publics
- Développer la mobilité des jeunes en difficulté
- Continuer à offrir aux personnes âgées une attention en fin d'année :
- Développer les actions en faveur des différents publics

3.2 En investissement

- **Renouveler le véhicule frigorifique du CCAS**

Un projet de mise à disposition, par une entreprise spécialisée, d'un véhicule financé par la publicité devait permettre d'obtenir un véhicule dans des délais plus courts avec une participation financière d'environ 6500€. Ce projet est conduit parallèlement à un projet similaire de la commune.

4 / Orientations budgétaires 2024

4.1/ En fonctionnement

4.1.1 / Dépenses (grandes lignes)

- **Portage de repas (contrat restauration scolaire - Acquisition des repas).**
 - Montant estimé de la dépense : 66 000 euros
- **Réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux de Cournonterral.**
 - L'analyse des besoins sociaux (ABS) permet à la commune de procéder à une analyse des besoins réels de sa population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, personnes en difficulté... et de cibler des actions à conduire pour répondre à ces besoins. Il doit être porté par le CCAS. Dès fin 2021 le CCAS a constitué un groupe de travail sur ce sujet toutefois la masse de travail et l'absence de formations ciblées et disponibles n'a pas permis d'aller au-delà de la collecte de données. La réalisation de ce document étant une obligation réglementaire, le CCAS prendra l'appui d'un bureau d'étude compétent pour le réaliser sur un voire deux exercices. Le coût est estimé à environ 23 000 euros TTC pour une commune de notre strate avec une première phase de diagnostic puis une seconde d'analyse et d'identification d'actions prioritaires.
 - Montant estimé de la dépense : 23 000 euros
- **Continuer à offrir aux personnes âgées une attention en fin d'année :**
 - Renouveler le dispositif repas/spectacle et paniers gourmands
 - Montant estimé de la dépense : 15 000 euros
- **Poursuivre les missions obligatoires comme facultatives déjà mises en place :**
 - en assurant la continuité des services proposés par le CCAS, notamment les services obligatoires ainsi que les différentes aides aux familles, en matière de bons alimentaires, d'aide à l'énergie, d'accueils périscolaires et scolaires (aide aux séjours et classes vertes et de neige). Compte tenu du réalisé 2023 (4 532 €) et une hausse probable des demandes, Monsieur le Président propose de prévoir une somme supérieure au réalisé 2023 afin d'intégrer la poursuite d'une évolution de l'ordre de 60% minimum ainsi que la possibilité de faire face à d'éventuelles aides d'urgences.
 - Montant estimé de la dépense : 11 500 euros

- **Taxe foncière :**
 - Cette taxe foncière est celle du bâtiment propriété du CCAS sis rue des Essieux
 - Montant estimé de la dépense : 6 000 euros

- **Développer les actions en faveur des différents publics**
 - Organiser un spectacle de sensibilisation au handicap, poursuivre la mise en place d'actions adaptées aux besoins de la population, offrir une offre variée d'animations et d'ateliers pour aider, accompagner, développer les échanges et les liens intergénérationnels, pour sensibiliser aux grandes causes.
 - Des actions en partenariat gratuites ont été mise en place en 2023 d'autres partenariats similaires peuvent être envisagés pour 2024
 - Des cours de Français Langue Etrangère (FLE), listés parmi les actions à conduire, devraient être reconduits en partenariat avec le service enfance jeunesse de la ville.
 - Montant estimé de la dépense : 3 000 euros

- **Développer la mobilité des jeunes en difficulté**
 - Poser les bases d'un nouveau partenariat avec la Mission locale, la convention initialement proposée a rencontré des freins pour sa mise en œuvre
 - Montant estimé de la dépense : 1600 euros annuels.

- **4.1.2 / Recettes**

Recettes Désignation	Orientations 2024
Dotation de la commune	9 000 €
Produits de gestion courante (portage des repas)	49 000 €
Revenus des immeubles (Immeuble La Poste)	26 000 €
Concessions funéraires :	4 000 €
Participation APA Département (Aide aux repas)	10 000 €

Les recettes attendues restent proches de celles de 2024, en optant toutefois pour la prudence concernant les concessions funéraires dont le montant était exceptionnellement élevé en 2023, d'où une prévision inférieure au réalisé 2023.

4.2 En investissement

4.2.1 / Dépenses

- **Renouveler du véhicule frigorifique du CCAS et permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans plusieurs lieux**

Le projet de mise à disposition, par une entreprise spécialisée, d'un véhicule financé par la publicité devait permettre d'obtenir un véhicule dans des délais plus courts avec une participation financière de 6500€. Toutefois compte tenu de la conjoncture économique actuelle, cette entreprise rencontre des difficultés à atteindre ses objectifs pour le projet porté par le CCAS comme pour celui conduit par la ville de Cournonterral. Les deux étants menés de front. Vu ce contexte et afin de faire face au risque d'une obligation de remplacement du véhicule du CCAS avant que ce projet ne soit mené à terme, il convient de prévoir de supporter le coût d'acquisition d'un tel véhicule.

Par ailleurs le CCAS prévoit de s'engager afin d'améliorer l'accessibilité de plusieurs sites du territoire communal pour les personnes à mobilité réduite.

- Montant estimé de la dépense : 110 000 euros

L'exposé du Président entendu,

- **Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les orientations budgétaires 2024.**